

Les enjeux de la formation A1, A2 et AM

La “Passerelle” et la formation 125



Les différentes catégories :

- AM : Cyclo et quadricycle à moteur < 50 cm³
- A1 : Moto légère 125 cm³/11kW ou 3 roues 15kW
- A2 : Moto de 47,5 CV max/35kW
- Passerelle A2 => A : + de 47,5 CV
- Formation 125 cm³ : 11kW ou 3 roues 15kW

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?
2. Les pré-requis
3. L'entrée en formation
4. L'importance du livret d'apprentissage (Numérique)
5. Le programme de formation
6. Les conditions de passages de l'examen

1-Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'apprentissage de la conduite d'un deux-roues peut s'inscrire tant dans le cadre d'une démarche sociale que dans celle du loisir. Qu'elle soit réalisée par nécessité de déplacement, acquisition d'autonomie ou encore plaisir, elle implique un apprentissage tout particulièrement rigoureux du fait de la vulnérabilité à laquelle est exposée un conducteur de deux-roues.

Le public concerné n'est pas exhaustif et comporte autant de profils variés que d'âges différents. Il incombera donc au formateur d'offrir la formation la plus proche de vos besoins. Pour les plus jeunes, l'accès à la conduite d'un deux-roues représentera souvent leur première expérience en tant qu'usagers de la route motorisé ; les attentes sont d'autant plus grandes.

Pour un public plus adulte, c'est le niveau d'expérience qui parfois influence le candidat. Il peut être bénéfique comme il peut freiner le stagiaire dans sa progression. L'usager expérimenté dans d'autres catégories demeurera débutant dans la conduite d'un deux-roues.

Dans tous les cas, tous profils confondus, les stagiaires devront s'investir dans une démarche éducative exigeante qui nécessite l'acquisition de connaissances spécifiques tant théoriques que pratiques.

L'objectif de cette formation est donc d'amener le conducteur à la maîtrise des différentes compétences exigibles qui s'appliquent sur 4 axes principaux :

- LE SAVOIR : connaissance des règles spécifiques.
- LE SAVOIR FAIRE : La maîtrise du véhicule.
- LE SAVOIR ÊTRE : Comportement à l'égard des tiers et du contexte de conduite.
- LE SAVOIR DEVENIR : ce que le conducteur met en œuvre pour asseoir ses acquis et assurer la progression de ses savoirs.

La progression est établie en 4 grandes compétences subdivisées en sous-compétences pour les formations A1 et A2 qui permettent de travailler et de valider ses acquis par des approches différentes.

Pour la catégorie AM, le livret propose 5 séquences de travail, réparties entre théorie et pratique, qui ont pour but à la fois d'établir le cursus du candidat ainsi que son niveau de connaissance des règles du codes de la route ou encore sa vision du partage de la chaussée.

AM

Séquence 1: Echanges sur les représentations individuelles de la conduite

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation

Séquence 3 : Code de la route

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

A1 & A2

Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3: Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Pour les formations 125 cm³ et les passerelles A2 => A, c'est le formateur qui saura, par le biais d'exercices spécifiques, apprécier les besoins du stagiaire selon l'expérience de celui-ci. Cette expérience pouvant être très variable d'un individu à l'autre.

Même si ces formations impliquent un minimum de 7h dont, dans le cadre de la formation 125, au minimum 1h de pratique hors circulation et 3h en circulation, il appartient à votre formateur qui est un professionnel du deux-roues de vous expliquer que c'est avant tout votre niveau qui détermine vos besoins.

5- Le programme de formation

Pour le AM : HORS CIRCULATION : pour un minimum de 3H, le formateur procède à une prise de contact avec ses stagiaires et les évalue par rapport à leurs connaissances. Il saura, comme tout professionnel, amener ses élèves à exprimer leurs besoins par rapport à ce premier permis, leur vision de la conduite, les raisons qui les poussent à devenir un conducteur de deux-roues.

Une partie de cette théorie sera consacrée à un minimum de 30 minutes de travail sur les règles indispensables du code de la route, l'ETM n'étant pas nécessaire à ce permis, il appartient au formateur d'apporter aux stagiaires les connaissances suffisantes pour adopter une conduite sûre.

Une autre partie est consacrée à la maniabilité du deux roues sur piste fermée à la circulation. Ces exercices permettront de mieux maîtriser le véhicule en vue de le préparer à la partie circulation. Le stagiaire commencera à prendre alors conscience des spécificités du déplacement en deux-roues, tout comme il découvrira les effets spécifiques de la dynamique de ce nouveau mode de déplacement.

Pour finir, à l'issue de sa formation, il reviendra sur les différents dangers que représente le deux-roues et avec l'aide et le soutien de son formateur, il pourra commencer à visualiser que son expérience reste à constituer et que la plus importante des mises en œuvre passe par la PRUDENCE, la SECURITE et le SAVOIR DEVENIR. Cette dernière séquence est aussi l'occasion d'évoquer les différents dangers sur un spectre plus large ; comment les autres nous perçoivent ; la vulnérabilité ; la nécessité de l'entretien ; le risque des modifications mécaniques ; l'influence de la consommation de substances psychoactives sur la conduite ; les accidents.

EN CIRCULATION : Ce programme de formation offre une vue d'ensemble des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de deux-roues de la catégorie AM, responsable et autonome, doit acquérir pour ne mettre pas sa sécurité et celle des autres en péril.

En s'appuyant sur les règles de bases qu'un conducteur doit connaître, le formateur aiguille le stagiaire de manière qu'il acquiert des compétences en matière de démarrage et d'arrêt du véhicule. Il découvre comment immobiliser ou stationner le véhicule. Le formateur apporte les notions indispensables de recherche d'indices utiles, ce qui permet à l'élève de mieux adapter son allure. Le stagiaire évolue en fonction de ses capacités, il découvre les possibilités du véhicule et l'importance de la signalisation. Il apprend à positionner son véhicule sur la chaussée, à apprécier les distances et à anticiper. Le formateur l'accompagne de façon à pouvoir

comprendre comment négocier un virage, gérer sa trajectoire, franchir les différentes intersections ou encore changer de direction. Le programme se veut le plus complet possible pour permettre au jeune stagiaire de se déplacer en sécurité. Il doit concrétiser la notion de vulnérabilité et de fait, l'importance de voir et d'être vu.

Pour le A1 ou le A2 : HORS CIRCULATION: découverte du véhicule en plateau, apprentissage du rôle de l'équipement du motard. Vérifications, exercices de maniabilité et étude en salle de la signalisation et des règles spécifiques de la moto. Etudes des situations de conduite spécifiques (Conditions météo, influences sociales ou sociétales...)

EN CIRCULATION : La formation porte sur l'ensemble des compétences et sous compétences requises pour la conduite d'un véhicule des catégories A1 et A2 en toute sécurité. Elle prévoit l'acquisition de ces compétences de manière progressive avec une immersion dans des situations de circulation qui présentent des difficultés variées tout en respectant le programme du REMC. Elles auront pour but l'acquisition de :

- L'appréhension de la route et la circulation dans des conditions normales.
- La circulation dans des conditions normales et le partage de la chaussée avec les autres usagers.
- La pratique d'une conduite autonome, sûre et économique.

En s'appuyant sur les grilles de compétences, le formateur pourra évaluer le stagiaire en précisant les critères de réussite pour apprécier au mieux les éléments à faire progresser. Ce support pédagogique permet au stagiaire la prise de conscience de ses capacités, ses limites et ses motivations. L'apprenti peut comprendre les règles spécifiques du code de la route afférent deux roues et découvrir l'influence des facteurs physiques, psychologiques et physiologiques qu'incombe la conduite d'une moto. Finalement, il sera en mesure de s'auto-évaluer. Pour chaque sous compétence, il tâchera de comprendre :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- L'influence des tiers
- Les pressions sociétales

Les contextes de réalisations des actions auront plusieurs champs d'applications indispensables : la prise en compte de la moto et de ses spécificités ; équilibre, dynamique, effet gyroscopique mais aussi l'image renvoyées aux autres usagers, la visibilité ainsi que la notion de vulnérabilité.

La passerelle A2 vers A : Elle requiert le respect d'un programme composé de 3 séquences :

-Séquence 1 : 2H de THEORIE

Explications et échanges sur des thèmes spécifiques et les différentes représentations de la conduite : la vulnérabilité, l'accidentalité, la difficulté à être perçu et à percevoir, les expériences personnelles, la représentation du risque. Le but est d'amener le(s) stagiaire(s) à exposer la réalité des difficultés qu'il rencontre encore et préparer la partie pratique.

-Séquence 2 : 2H de maniabilité HORS CIRCULATION

Au travers d'exercices spécifiques le stagiaire va découvrir les notions de maniabilité d'un véhicule plus puissant, plus lourd et qui offre des capacités d'accélérations différentes tout comme un comportement tout aussi différent lors des freinages ; il doit pouvoir, par le biais de ces exercices concrétiser la nécessité d'anticiper et d'adapter un comportement préventif afin d'éviter de s'exposer à des situations dangereuses qui fragilisent le lien entre le conducteur, sa machine et l'environnement et peuvent concourir à l'accident et aux conséquences qu'il engendre.

-Séquence 3 : 3H de pratique EN CIRCULATION

Lors de cette séance de circulation, le stagiaire aura l'opportunité de mettre en œuvre ce qu'il a appris hors circulation et découvrira encore ce qu'incombe la conduite d'une moto de la catégorie A dans des situations de circulations qui se veulent les plus variées possibles de manière à compléter sa formation le plus efficacement possible. Le formateur se doit d'utiliser les différents échanges qu'il a pu avoir avec son stagiaire, tout comme les différentes observations qu'il a pu faire de celui-ci, lors des exercices hors circulation, pour établir des parcours qui l'aideront à réaliser une progression significative de son niveau. Il doit s'assurer, par un audit de conduite que le stagiaire sait désormais s'adapter, avec prudence, aux situations rencontrées et anticiper les réactions nouvelles de sa moto. S'ensuivra un bilan de compétences afin de pouvoir provoquer une prise de conscience quant à la nécessité d'acquisition d'expérience sur le long terme. Ce sera l'occasion, pour le formateur, d'encore prodiguer quelques conseils si nécessaire.

6- Les conditions de passages de l'examen

Catégories AM, formation 125 et passerelle A2 vers A:

Validation des acquis : A l'issue de la formation, le formateur doit s'être assuré que le stagiaire a acquis les différentes notions nécessaires à une conduite sûre du deux roues pour lequel il a suivi l'apprentissage, qu'il a fait preuve d'investissement et d'intérêt pour les différentes notions exposées et surtout que seule la pratique prudente et l'expérience sur le long terme lui permettront une acquisition de l'ensemble des sujets évoqués et des situations rencontrées.

Le formateur pourra alors remettre au stagiaire une attestation de suivi de formation qui lui permettra la validation sur son permis auprès des services compétents. (Cf documents en critère 3.3 ter).

Catégorie A1 et A2 :

Le dossier de demande d'inscription au permis de la catégorie souhaitée doit être instruit auprès des services de l'ANTS.

Le candidat doit satisfaire aux exigences de validité de l'ETM.

Le stagiaire doit avoir atteint le niveau de compétences requis.

Dans le cadre des catégories deux roues, le stagiaire devient dans un premier temps candidat à l'épreuve hors circulation : L'EXAMEN PLATEAU.

Après obtention, consécutivement, il pourra être soumis à l'épreuve de circulation : L'EXAMEN DE CIRCULATION.

Concrètement, pour ces deux examens, il devra être inscrit, au préalable sur le site rendez-vous permis (à condition que son niveau le permette). Consécutivement, il recevra la confirmation de sa convocation par email ou lui seront indiqués le lieu, le jour et l'heure de l'examen. Un enseignant de la catégorie vous y accompagnera. L'épreuve se déroule avec le véhicule de l'auto-école utilisé tout au long de la formation.

Pour la partie HORS CIRCULATION vous avez le résultat immédiatement après l'épreuve.

Pour la partie EN CIRCULATION, vous recevrez le résultat, dans un délai d'un minimum de 48H. Pour cela vous devez vous rendre sur le site de consultation des résultats des permis de conduire munis de votre numéro de permis ou numéro NEPH s'il s'agit d'un premier permis.

En cas d'échec, c'est le nombre de points que vous obtenez à l'épreuve qui détermine le délai d'attente avant la possibilité de repasser l'examen. Un nombre de points faible repoussera d'autant plus la possibilité de s'inscrire à nouveau. Il convient donc de rester à l'écoute de son formateur.

En cas de réussite, vous pourrez réaliser les démarches nécessaires à la demande de fabrication d'un permis de conduire auprès des services de l'ANTS.

Pour rappel, l'évaluation réalisée par un inspecteur des permis de conduire, elle est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'inspecteur s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve,

l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.